



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	9	5

**OBJET : 11-1 - BUDGET PRINCIPAL
VILLE - EXERCICE 2018 - DECISION
BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

185818

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 09 JUIL. 2018

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 09 JUIL. 2018

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 6 juillet 2018

Le vendredi 6 juillet 2018 à 14h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 29/06/18, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY

M. André-Luc SEITHER à M. Jean LEONETTI

Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL

M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI

M. Michel GASTALDI à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO

Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE

Absents : M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Lors du vote du Budget Primitif 2018, en mars 2018, quelques incertitudes subsistaient quant à la date de réalisation d'une part d'acquisitions foncières et d'autre part des opérations comptables de clôture de la S.A.E.M. Port Vauban. Pour financer ces opérations, dans l'éventualité où elles se réaliseraient sur l'exercice 2018, des crédits budgétaires avaient été réservés en section de fonctionnement.

Il est nécessaire aujourd'hui d'affecter ces crédits aux opérations concernées, dont la réalisation sera effective dans les mois qui viennent.

Il s'agit :

- d'acquisitions foncières, pour 3,10 M€ ;
- du remboursement à la SAEM Port Vauban par la Ville, au titre de la résiliation anticipée du contrat de concession, de la valeur nette comptable des biens non amortis à la fin de l'année 2016 de la SAEM, pour 1,738 M€.

Il est proposé, par conséquent, de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Section d'investissement

Dépenses Réelles

Chapitre 21 – Immobilisations en cours + 4,9 M€

Recettes d'Ordre

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement + 4,9 M€

Section de fonctionnement

Dépenses Réelles

Chapitre 011 – Charges à caractère général - 3,7 M€

Chapitre 022 – Dépenses imprévues - 1,0 M€

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante - 0,2 M€

Dépenses d'Ordre

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement + 4,9 M€

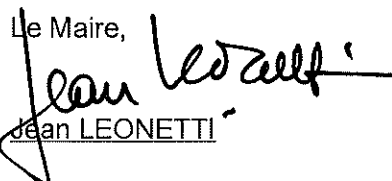
OUI CET EXPOSÉ
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par 41 voix POUR sur 44 (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS)

- **ACCEPTE** les modifications budgétaires pour le Budget Principal Ville - exercice 2018 telles que détaillées par chapitre dans le présent rapport.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.11-1 - BUDGET PRINCIPAL VILLE - EXERCICE 2018 - DECISION BUDGETAIRE
MODIFICATIVE N.1

Date de transmission de l'acte : 09/07/2018

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/07/2018

Numéro de l'acte : DCM1858-18 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20180706-DCM1858-18-BF

Date de décision : 06/07/2018

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires